

MEDECIN COORDONNATEUR EN EHPAD

Publication : 19 octobre 2023

Médecin coordonnateur

Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège : EHPAD 110 lits et accueil de jour de 6 places

Fiche de poste

Le médecin coordonnateur contribue à la qualité de la prise en charge gériatologique des personnes âgées dépendantes en favorisant la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé (salariés ou libéraux) appelés à intervenir auprès des résidents.

Les missions

- Le médecin coordonnateur, sous l'autorité du directeur de l'établissement et/ou de ses adjoints, assure l'encadrement médical de l'équipe soignante ;
- Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet médical de l'EHPAD, et coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'EHPAD et en accueil de jour ;
- Quand elle existe, préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels au sein de l'établissement ;
- Evalue avec le psychologue et valide l'état de dépendance des résidents ;
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques ;
- Adapte la prise en charge médicale aux impératifs gériatriques ; pour les prescriptions, les examens, les soins. Il s'appuie sur le pharmacien de la PUI, les équipes soignantes et sur les médecins libéraux prescripteurs. Il peut recourir à l'expertise de géronto- psychiatre et des spécialistes du CHIVA ;
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation en lien avec le cadre de santé ;
- Participe au développement du dossier patient informatisé du GHT versus EHPAD ;
- Renseigne, avec le concours de l'équipe soignante, du cadre de santé et du responsable des affaires générales, les enquêtes institutionnelles d'activité médicale ;
- Donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ;
- Collabore à la mise en œuvre de réseaux gériatologiques coordonnés
- Réalise, en articulation avec le médecin traitant, des diagnostics et des prescriptions (médicaments, examens, ...)

En collaboration avec l'équipe d'hygiène et le service de santé au travail, il identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques ;

Diplôme souhaité

- Une capacité en gériatrie ou une qualification de médecine générale
- Un diplôme universitaire de médecin coordonnateur acquis ou à acquérir, une attestation de formation délivrée par un organisme agréé.